



Notre monde. À vous d'agir.

XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011 – Pour l'humanité



XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, Suisse, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011

RAPPORT RELATIF À L'ATELIER SUR LA MIGRATION

(lundi 28 novembre – 17 heures à 19 heures)

GARANTIR UNE REPONSE HUMANITAIRE ADEQUATE ET OPPORTUNE AUX BESOINS ET A LA VULNERABILITE DES MIGRANTS – LES ENJEUX DE L'ACCES



**GARANTIR UNE REPOSE HUMANITAIRE ADEQUATE ET OPPORTUNE
AUX BESOINS ET A LA VULNERABILITE DES MIGRANTS – LES
ENJEUX DE L'ACCES**

Organisé par :

Croix-Rouge suédoise, Croix-Rouge suisse, Croix-Rouge autrichienne

28 novembre 2011 ; 17 heures – 19 heures

CCV, salle A

Présidente :

Mme Ulrika Årehed Kågström (Croix-Rouge suédoise)

Rapporteurs :

Mme Theresa Mabel Rammekwa (Société de la Croix-Rouge du Botswana)
/ Mme Alexandra Segenstedt (Croix-Rouge suédoise)

Table ronde :

- M. Gregor Noll (professeur de droit international, Université de Lund)
- M. Tahar Cheniti (secrétaire général, Croissant-Rouge tunisien)
- M. Carlos Sraner (vice-président, Croix-Rouge mexicaine)
- Mme Eva Åkerman-Börje (ambassadrice, ministère suédois de la Justice)
- M. Budi A. Adiputro (secrétaire général, Croix-Rouge indonésienne)

Résumé

Il est ressorti clairement du débat que le manque d'accès à une assistance et à une protection humanitaires expose de nombreux migrants à une grande vulnérabilité. Cette vulnérabilité et les contextes peuvent varier, mais nombre des enjeux sont les mêmes. Il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'accès aux procédures de protection, aux soins de santé, à l'éducation, au soutien et aux conseils juridiques et sociaux, ainsi qu'aux services de protection. Les participants à l'atelier ont donc conclu qu'il était essentiel que les États garantissent un accès complet et sans entrave. Ils ont considéré aussi que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devaient plaider pour un tel accès et, en tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics, collaborer avec les États pour obtenir un accès réel à tous les migrants, quel que soit leur statut juridique. Le Mouvement international doit aussi défendre la cause des droits et des besoins fondamentaux de tous les migrants.

Points clés du débat

- Le cadre juridique international régissant les droits des migrants (quel que soit leur statut juridique) a été décrit et examiné en détail, y compris les responsabilités et les limites des responsabilités des États. La responsabilité des États vis-à-vis des droits de l'homme s'étend à toutes les personnes relevant de leur juridiction, c'est-à-dire aux situations dans lesquelles ils sont investis d'une autorité (notamment dans les activités extraterritoriales qu'ils entreprennent).
- Un État est tenu d'autoriser d'autres acteurs à accéder aux migrants lorsque lui-même ne peut pas garantir le respect des droits de l'homme pour chacun, ou qu'il est dans l'incapacité de le faire. Un accès absolu dans toutes les situations n'a pas encore été établi, mais des arguments en ce sens sont avancés au sein de différentes instances internationales comme la Commission du droit international.

Toutefois, si l'accès est une condition préalable au respect des droits de l'homme, l'État doit garantir cet accès.

- Les représentants des Sociétés nationales ont montré que celles-ci étaient le relais humanitaire naturel (et parfois le seul) de tous les migrants, quel que soit leur statut. Ce point étant commun à toutes les Sociétés nationales, une approche collective doit être définie.
- Comme l'ont démontré les Sociétés nationales, il est absolument impératif que celles-ci aient accès à tous les migrants pour pouvoir œuvrer en conformité avec les Principes fondamentaux et axer leurs priorités et leurs activités sur les besoins.
- L'action d'une Société nationale doit se fonder sur les besoins humanitaires et sur les droits des personnes. Des représentants ont demandé au Mouvement d'intensifier ses activités en faveur des migrants vulnérables partout dans le monde, non seulement dans le cadre d'opérations concrètes d'assistance et de protection, mais aussi dans le domaine de la diplomatie humanitaire.
- Le représentant des gouvernements a insisté sur la nécessité d'une coopération au niveau international, tant entre les gouvernements qu'au sein de la société civile et du Mouvement. Des défis doivent être relevés aux niveaux national, régional et mondial.
- L'accent a été mis sur le phénomène de la migration circulaire et sur la question de la migration mixte : toutes deux entraînent des difficultés particulières.
- Les Sociétés nationales travaillent dans différentes sphères en tant qu'organisations du pays d'origine, de transit ou de destination. Certaines difficultés, à savoir les obstacles à l'accès, restent cependant les mêmes.
- La discussion a porté sur la question de savoir comment (et s'il faut) soutenir les migrants « d'origine nationale » à l'étranger, et comment coopérer avec la Société nationale du pays de destination.
- La coopération avec les pouvoirs publics est essentielle et leur engagement primordial. En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, les Sociétés nationales ont un rôle à jouer même si la responsabilité première incombe à l'État.
- Les droits fondamentaux sont clairs mais il manque un régime juridique s'appliquant aux migrants, en particulier aux sans-papiers. Le droit international ne fournit pas encore de réponses satisfaisantes à cet égard.
- La responsabilité première incombe aux pouvoirs publics, mais la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent renforcer et délimiter plus clairement leur rôle d'auxiliaires. Une coopération et des partenariats doivent être mis en place entre les gouvernements, les autorités, les Sociétés nationales et d'autres acteurs. Une telle coopération est cruciale pour venir à bout des vulnérabilités et de l'exploitation que la migration peut engendrer.
- Les aspects positifs de la migration doivent être mis en évidence. La migration est en outre indispensable au développement.